



## TROIS QUESTIONS À...

**Dominique Favario**

Président de Savoie Angels,  
association départementale  
d'investisseurs privés au capital  
de jeunes entreprises

### « Rapprocher les populations du monde de l'entreprise »

#### ■ Quelle est votre analyse du contexte économique international et des marchés boursiers ?

« La situation économique est grave. Les difficultés ont commencé par la crise financière des subprimes, se sont prolongées par une crise économique qui se traduit aujourd'hui par une crise sociale. Les gouvernants en portent la responsabilité par leur double erreur. Ils ont libéralisé les marchés financiers que personne ne contrôle plus aujourd'hui, et ils se sont enfoncés dans le mur de la dette en achetant du temps sans régler le problème, au lieu de mettre en place des politiques courageuses pour préparer l'avenir. En réponse, seule la mise en place d'une gouvernance européenne et mondiale peut réduire ces excès. Sous réserve de vaincre les égoïsmes nationaux et les intérêts "court termistes". Ce n'est pas gagné. »

#### ■ L'investissement de proximité tel Savoie Angels est-il la voie de la pérennité entrepreneuriale ?

« Seules les entreprises sont créatrices de richesses, donc d'emplois. La France a la caractéristique que s'y créent beaucoup d'entreprises mais qui restent de petite taille. Les chefs d'entreprises ont peur d'ouvrir leur capital et de déléguer, alors que l'accès au financement est limité. Dans ce contexte, les territoires ont un rôle important en décidant de prendre en main leur développement. Pour les citoyens, l'investissement dans les PME doit devenir une nouvelle classe d'épargne. L'association Savoie Angels met en place les outils permettant ces rapprochements. »

#### ■ Alors que le gouvernement révisé les avantages fiscaux, quelle évolution pour Savoie Angels ?

« La déduction de 22 % au titre de l'impôt sur le revenu d'un célibataire qui investit jusqu'à 20 000 € ou la déduction ISF plafonnée à 45 000 € ne doivent pas être considérées comme des niches fiscales. Contrairement à celles qui permettent une réduction sur un produit immobilier ou une prestation service, l'investissement "angels" peut être perdu sans contrepartie matérielle. Ces avantages fiscaux sont donc un partage du risque et des gains entre le particulier et l'État. L'État perçoit un double revenu : la taxation des plus-values des particuliers ainsi que la perception de la TVA et des impôts nés de la réussite de l'entreprise créée. Les pouvoirs publics ont donc tout intérêt à stimuler ces initiatives comme le font aujourd'hui avec beaucoup de réussite les États-Unis et l'Angleterre. »

Propos recueillis par Raphaël SANDRAZ